



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPELS À PROJETS FRANCE 2030 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE



Au 15 juin 2022



AAP «Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche»

Lien : <https://anr.fr/fr/detail/call/acceleration-des-strategies-de-developpement-des-etablissements-denseignement-superieur-et-de-reche/>

Description :

L'objectif de cet appel est d'aider les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à accroître leurs ressources pour déployer des projets nouveaux portés par leurs personnels et leurs équipes grâce aux moyens supplémentaires ainsi obtenus. Ces projets doivent prioritairement s'attacher à développer la formation tout au long de la vie et/ou les projets européens, même si le développement d'autres projets n'est pas exclu.

L'Etat investit avec l'établissement et l'accompagne :

- pour faire monter en compétence les équipes dédiées au montage de projets et au développement des ressources à travers un soutien au fonctionnement et aux ressources humaines ;
- pour accompagner l'augmentation du niveau des ressources en abondant les ressources supplémentaires obtenues au titre des activités soutenues dans le cadre de cet appel.

Ce financement est dégressif pour conduire à moyen terme les établissements à en être indépendants pour mener leur politique de développement des ressources :

- dans la durée : il se réduit progressivement pendant toute la durée du projet pour s'arrêter définitivement à la fin du projet.
- dans l'intensité : plus les montants supplémentaires obtenus par les établissements soutenus dans le cadre de cet appel sont importants, plus le taux marginal d'aide est réduit.

Les établissements porteurs peuvent postuler à cet AAP dans une logique de site. Ils peuvent ainsi s'appuyer sur un partenariat, à l'échelle d'un site, avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec des organismes nationaux de recherche ou avec d'autres structures (filiales, fondations...).



Bénéficiaires de l'aide :

Établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Calendrier de mise en œuvre :

Date de clôture : 15 septembre 2022.



AAP «Excellence sous toutes ses formes» - ExcellencES – vague 2

Lien : <https://anr.fr/fr/detail/call/excellences-sous-toutes-ses-formes-excellences-appel-a-projets-2021-vague-2/>

Description :

L'appel à projet vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.

La capacité d'un établissement à développer et à diversifier ses sources de financement est donc devenue essentielle au développement de ses activités et de son rayonnement sur les scènes académiques nationales mais aussi européennes et internationales.

Les réponses attendues à cet appel à projets pourront être de trois types différents : elles s'inscrivent dans le cadre d'un cahier des charges de certains appels à projets déjà lancés dans le cadre des précédents PIA ;

- elles retiennent certaines des caractéristiques de plusieurs cahiers des charges d'appels des précédents PIA et en les combinant dans un projet cohérent pour le site ;
- elles proposent un projet sans lien avec ces appels déjà lancés.

Quelle que soit l'option retenue, le projet doit : traduire une véritable politique globale de l'établissement pour le site ; transformer profondément l'établissement ; servir une ambition d'excellence dans son ou ses domaine(s) d'expertise et d'exercice.

Bénéficiaires de l'aide :

Établissement d'enseignement supérieur ou regroupe d'établissements.

D'autres acteurs peuvent être associés : organismes nationaux de recherche, collectivité locale, entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date de clôture : 31 octobre 2022



AAP «Développement de mini et micro-lanceurs»

Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-spatial-developpement-de-mini-et-micro-lanceurs>

Description :

Cet appel à projet vise à soutenir les projets visant la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes) de la filière du New Space.

- Projets en amorçage :

Ce volet de l'AAP a vocation à soutenir des projets monopartenaires au stade amont de leur développement.

Ces projets sont portés par une PME seule immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier. Elle doit disposer d'au moins 10 000€ de capital social libéré et disposer de fonds propres nécessaires pour mener à bien le projet.

Le projet présenté devra avoir une assiette de dépenses éligibles compris entre 400 000€ et 1,2 M€.

La sous-traitance auprès de grandes entreprises ne devra pas dépasser 30 % des dépenses éligibles du projet.

- Projets en phase de développement et d'industrialisation :

Ce volet de l'AAP a vocation à soutenir des projets monopartenaires ou collaboratifs en phase plus avancée de leur développement et de leur industrialisation.

Dans le cas d'un projet monopartenaire, le projet est porté par une PME seule immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier. Elle doit disposer d'au moins 10 000€ de capital social libéré et disposer de fonds propres nécessaires pour mener à bien le projet.

Dans le cas d'un projet collaboratif, le projet est porté par un consortium associant entreprise(s) de toute taille, institut(s) de recherche et/ou organisme(s) de recherche. Le Chef de file du consortium est une start-up industrielle, une PME, ou un acteur émergent. Les travaux de R&D représentant moins de 5 % de l'assiette de dépenses du projet, ayant une contribution faible à son caractère collaboratif ont vocation à être pris en charge soit directement par les entreprises, soit en sous-traitance.



Chaque entreprise membre d'un consortium doit être immatriculée en France au RCS et doit disposer d'au moins 10 000€ de capital social libéré et disposer des fonds propres nécessaires pour mener à bien le projet.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 17 décembre 2021

Date de clôture : 19 janvier 2023



AAP «Industrialisation et Capacités Santé 2030»

Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030>

Description :

Cet appel à projets vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.

L'appel à projets « Industrialisation et Capacités Santé 2030 » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre du plan Innovation Santé 2030 dans lequel le Gouvernement a identifié 3 secteurs aux problématiques d'industrialisation stratégiques pour l'avenir de nos industries de santé et pour notre souveraineté.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 07 mars 2022

Date de clôture : 09 janvier 2024



AAP «Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU 3)»

Lien : <https://anr.fr/fr/detail/call/instituts-hospitalo-universitaires-ihu-3-appel-a-projets-2022/>

Description :

Le présent appel à projets, doté de 300M€, vise à créer jusqu'à six nouveaux Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), futurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de prévention, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé.

La mission des IHU est de développer, dans leur domaine thématique, des compétences et une capacité de recherche de niveau mondial, incluant une infrastructure de recherche clinique et une infrastructure de recherche translationnelle ouvertes aux projets émanant de partenaires publics ou privés, d'origine nationale ou internationale. Les infrastructures de recherche clinique et de recherche translationnelle permettent la valorisation des découvertes émanant du secteur public ainsi que les programmes de recherche partenariale.

Les IHU réunissent une masse critique de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de personnels de santé au sein d'une structure intégrée qui associe à la fois une université, un établissement de santé, et un ou plusieurs organisme(s) de recherche.

La pertinence du modèle économique, de la gouvernance, la cohérence et l'intégration locale, l'association des partenaires essentiels y compris géographiquement distants du site, avec les stratégies des établissements universitaires et hospitaliers, la capacité d'entraînement national sur la discipline, la capacité de transformation des pratiques des professionnels de santé et des enseignements, l'association de la recherche privée, la qualité de l'organisation de la valorisation, ses retombées potentielles (économiques et sociales) seront autant d'éléments d'appréciation des dossiers en complément de l'originalité, de l'excellence et de l'ambition scientifique du projet.

Chaque IHU sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Instituts Hospitalo-Universitaires – IHU 3 » bénéficiera d'une dotation maximale de 50 M€ sur 120 mois.

Bénéficiaires de l'aide :

Université, établissement de santé, et un ou plusieurs organisme(s) de recherche considérés comme membres Fondateurs de l'IHU

Calendrier de mise en œuvre :



Date d'ouverture : 18 mars 2022
Date de clôture : 07 novembre 2022



AAP «BIOCLUSTERS»

Lien : <https://anr.fr/fr/detail/call/bioclusters-appel-a-manifestation-dinteret-selectif-2022/>

Description :

Inspiré du Biocluster de Boston (Massachusetts, USA), chaque biocluster, écosystème d'innovation avec les entreprises, constituera un guichet unique facilitateur et animateur de réseau, catalysant au sein d'un lieu unique une masse critique d'acteurs faisant référence (industries, recherche, soins, formation) autour d'une thématique porteuse d'innovation de rupture et bénéficiera d'un engagement fort des collectivités locales pour asseoir son attractivité.

Les missions d'un biocluster seront d'attirer et accueillir des entreprises et mettre en place des services (accès à des plateformes...), de faciliter les partenariats publics-privés avec les partenaires académiques du site (universités, organismes de recherche...) et les établissements de soins (CHU, CLCC...), d'incuber et accélérer le développement des startups, de promouvoir les formations pluridisciplinaires et la recherche de très haut niveau répondant aux besoins des industriels, de favoriser les collaborations avec les centres d'excellence nationaux d'autres régions, d'être l'interlocuteur unique des collectivités locales pour permettre l'aménagement territorial qui lui est nécessaire, et de donner une visibilité internationale aux institutions publiques et aux entreprises du biocluster.

En tant que pôles d'excellence, les bioclusters doivent permettre de transformer le paysage de la recherche biomédicale française afin d'attirer dans une zone géographique limitée des chercheurs et des cliniciens d'envergure internationale ainsi que les startups à fort potentiel et les entreprises d'envergure internationale.

L'appel à manifestation d'intérêt Bioclusters, doté de 300 M€ de France 2030, vise à faire émerger au maximum trois bioclusters de dimension mondiale.

Bénéficiaires de l'aide :

associe obligatoirement, d'une part, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des centres de soins, et d'autre part, des industriels, afin de porter la vision et la stratégie du projet.

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 18 mars 2022

Date de clôture : 07 novembre 2022



AAP «Tiers lieux d'expérimentation»

Lien : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_tKxStaF7Ah&v=1&selected=0

Description :

Cet appel à projets, doté d'un budget de 63 millions d'euros, sur 4 ans vise à :

- Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentations (appelés « Tiers-Lieux ») dans le secteur de la santé ;
- Tester l'usage de nouveaux services numérique en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.)
- Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ;
- Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ;
- Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions

Feront l'objet d'une subvention :

- les Tiers-Lieux,
- les projets expérimentés

Bénéficiaires de l'aide :

Toutes les structures de santé (sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée, en ville ou en établissement) ainsi que les acteurs de l'innovation (intégrant une structure de santé sanitaire ou médico-sociale)

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 24 février 2022

Date de clôture : 25 mai 2022



AAP «Innovations en biothérapies»

Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies>

Description :

L'appel à projets « Innovations en biothérapies » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 2 thématiques suivantes (détails dans le cahier des charges) :

- Thématique 1 : Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé)
- Thématique 2 : Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 07 janvier 2022

Date de clôture : 21 novembre 2023